

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE ROUSSET DU 18 AVRIL 2024 A 18H00**

LISTES DES DELIBERATIONS

N°13/2024 : Approbation du Compte de Gestion 2023.

N°14/2024 : Approbation du compte Administratif 2023.

N°15/2024 : Affectation des résultats 2023.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'UNANIMITE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De ROUSSET

Séance du 18 avril 2024 à 18 heures

COMPTE-RENDU

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à 18 heures,
Le Conseil d'Administration du CCAS,
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mme Martine Lombard-Vice-Présidente ;

Date de la convocation : 9 avril 2024

Présents : MM. Arrighi, Canal, Diana, Espoto, Gaisnon, Gonzales, Lecoq, Lombard,
Pignon,
Absents/Excusés : M. Coutagne, Aubert, Eymard, Flageat, Lerda, Ruols et Tardieu.

ORDRE DU JOUR

-Compte-rendu des décisions de Mme la Vice-Présidente

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023

- La Commission Administrative,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les chiffres du Compte Administratif 2023 concordent avec ceux du Compte de Gestion,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2023,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

***CONSTATE** que le Compte de Gestion du C.C.A.S. dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

***ADOpte, A L'UNANIMITE**, le Compte de Gestion du Centre Communal d'Action sociale dressé par le Comptable Public pour l'exercice 2023, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023.

- Considérant que le compte de gestion transmis par le Comptable Public fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif 2023 présenté,

La Commission Administrative,

-Délibérant sur le Compte Administratif 2023 exécuté par Monsieur le Président Jean-Louis CANAL, Ordonnateur et présenté par Madame la Vice- Présidente pour le Président empêché,

-Après s'être fait exposé le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

-Après s'être rapproché du Compte de Gestion 2023 de Monsieur le Comptable Public,

-ADOpte A L'UNANIMITE le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget du CCAS et approuve les résultats arrêtés comme suit :

LIBELLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Section de fonctionnement			
Total des dépenses	462 230,00€	359 026,58€	-
Total des recettes	391 882,16€	402 417,68€	
Excédent 2022 reporté	70 347,84€	70 347,84€	
Excédent de clôture 2023	-	+113 738,94€	
Section d'Investissement			
Total des dépenses	31 070,89€	305,47€	-
Total des recettes	30 000,00€	305,47€	
Excédent 2022 reporté	1 070,89€	1 070,89€	
Excédent de clôture 2023	-	+ 1 070,89€	

Excédent global de clôture 2023 : + 114 809,83€

-CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et de sortie en débit et en crédit des différents comptes budgétaires.

-ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE :

Pour : Arrighi, Canal, Diana, Espoto, Gaisnon, Gonzales, Lecoq, Lombard, Pignon.

Contre :0

Abstention :0

Objet : Affectation des résultats 2023.

Madame la vice- Présidente, pour le Président empêché, propose aux membres de la commission, suite au vote du Compte Administratif 2023, et conformément à la réglementation attachée à l'instruction M14 sur la comptabilité du CCAS, d'affecter les résultats de l'exercice 2023.

Madame la Vice- Présidente propose en fonction des éléments du budget, l'affectation suivante :

Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement 2023: + 113 738,94€

- Affectation R 002 Excédent de Fonctionnement reporté 2024: + 113 738,94€

Section d'Investissement :

Excédent d'exécution section investissement 2023: + 1 070,89€

- Affectation: R 001 Excédent d'Investissement reporté 2024 : + 1 070.89€

ADOPTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h45.



Pour le Président empêché
La Vice-Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Martine Lombard', written over a horizontal line.

Martine LOMBARD



Ville de ROUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De ROUSSET
Séance du 18 avril 2024 à 18 heures

N° 15/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à 18 heures,
Le Conseil d'Administration du CCAS,
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mme Martine Lombard, Vice-Présidente ;

Date de la convocation : 9 avril 2024

Présents : MM. Arrighi, Canal, Diana, Espoto, Gaisnon, Gonzales, Lecoq, Lombard,
Pignon,
Absents/Excusés : M. Coutagne, Aubert, Eymard, Flageat, Lerda, Ruols et Tardieu.

Objet : Affectation des résultats 2023.

Madame la vice- Présidente, pour le Président empêché, propose aux membres de la commission, suite au vote du Compte Administratif 2023, et conformément à la réglementation attachée à l'instruction M14 sur la comptabilité du CCAS, d'affecter les résultats de l'exercice 2023.

Madame la Vice- Présidente propose en fonction des éléments du budget, l'affectation suivante :

Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement 2023:	+ 113 738,94€
- Affectation R 002 Excédent de Fonctionnement reporté 2024:	+ 113 738,94€

Section d'Investissement :

Excédent d'exécution section investissement 2023:	+ 1 070,89€
- Affectation: R 001 Excédent d'Investissement reporté 2024 :	+ 1 070,89€

La Commission Administrative

-Ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,

-Décide d'affecter les résultats du budget de l'exercice 2023, tels que présentés ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

La Vice-Présidente



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lombard", is written over the seal and extends to the right.

Martine LOMBARD



172103 - 7.26 03N
~~172103~~ 03/207
 172103 + 96N
 172103 + 172103 93N
 172103 - 172103 81N
 172103 96N
 172103 + 172103 91N
 172103 - 172103 90N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De ROUSSET
Séance du 18 avril 2024 à 18 heures

N° 15/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à 18 heures,
Le Conseil d'Administration du CCAS,
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mme Martine Lombard, Vice-Présidente ;

Date de la convocation : 9 avril 2024

Présents : MM. Arrighi, Canal, Diana, Espoto, Gaisnon, Gonzales, Lecoq, Lombard,
Pignon,
Absents/Excusés : M. Coutagne, Aubert, Eymard, Flageat, Lerda, Ruols et Tardieu.

Objet : Affectation des résultats 2023.

Madame la vice- Présidente, pour le Président empêché, propose aux membres de la commission, suite au vote du Compte Administratif 2023, et conformément à la réglementation attachée à l'instruction M14 sur la comptabilité du CCAS, d'affecter les résultats de l'exercice 2023.

Madame la Vice- Présidente propose en fonction des éléments du budget, l'affectation suivante :

Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement 2023:	+ 113 738,94€
- Affectation R 002 Excédent de Fonctionnement reporté 2024:	+ 113 738,94€

Section d'Investissement :

Excédent d'exécution section investissement 2023:	+ 1 070,89€
- Affectation: R 001 Excédent d'Investissement reporté 2024 :	+ 1 070.89€

La Commission Administrative

-Ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 013-211300876-20240418-15_20248-DE



-Décide d'affecter les résultats du budget de l'exercice 2023, tels que présentés ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

La Vice-Présidente




Martine LOMBARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De ROUSSET
Séance du 18 avril 2024 à 18 heures

N° 13/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à 18 heures,
Le Conseil d'Administration du CCAS,
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mme Martine Lombard-Vice-Présidente ;

Date de la convocation : 9 avril 2024

Présents : MM. Arrighi, Canal, Diana, Espoto, Gaisnon, Gonzales, Lecoq, Lombard,
Pignon,
Absents/Excusés : M. Coutagne, Aubert, Eymard, Flageat, Lerda, Ruols et Tardieu.

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023

- La Commission Administrative,
 - Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,
 - Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Considérant que les chiffres du Compte Administratif 2023 concordent avec ceux du Compte de Gestion,
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2023,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ***CONSTATE** que le Compte de Gestion du C.C.A.S. dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De ROUSSET
Séance du 18 avril 2024 à 18 heures

N° 13/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à 18 heures,
Le Conseil d'Administration du CCAS,
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mme Martine Lombard-Vice-Présidente ;

Date de la convocation : 9 avril 2024

Présents : MM. Arrighi, Canal, Diana, Espoto, Gaisnon, Gonzales, Lecoq, Lombard,
Pignon,
Absents/Excusés : M. Coutagne, Aubert, Eymard, Flageat, Lerda, Ruols et Tardieu.

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023

- La Commission Administrative,
 - Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,
 - Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Considérant que les chiffres du Compte Administratif 2023 concordent avec ceux du Compte de Gestion,
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 Décembre 2023,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- *CONSTATE** que le Compte de Gestion du C.C.A.S. dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 013-211300876-20240418-13_20248-DE

***ADOpte, A L'UNANIMITE**, le Compte de Gestion du Centre Communal d'Action sociale dressé par le Comptable Public pour l'exercice 2023, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

La Vice-Présidente



Martine LOMBARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De ROUSSET
Séance du 18 avril 2024 à 18 heures

N° 14/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à 18 heures,
Le Conseil d'Administration du CCAS,
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mme Martine Lombard-Vice-Présidente ;

Date de la convocation : 9 avril 2024

Présents : MM. Arrighi, Canal, Diana, Espoto, Gaisnon, Gonzales, Lecoq, Lombard,
Pignon,

Absents/Excusés : M. Coutagne, Aubert, Eymard, Flageat, Lerda, Ruols et Tardieu.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023.

- Considérant que le compte de gestion transmis par le Comptable Public fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif 2023 présenté,

La Commission Administrative,

-Délibérant sur le Compte Administratif 2023 exécuté par Monsieur le Président Jean-Louis CANAL, Ordonnateur et présenté par Madame la Vice- Présidente pour le Président empêché,

-Après s'être fait exposé le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

-Après s'être rapproché du Compte de Gestion 2023 de Monsieur le Comptable Public,

-ADOpte A L'UNANIMITE le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget du CCAS et approuve les résultats arrêtés comme suit :

LIBELLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Section de fonctionnement			
Total des dépenses	462 230,00€	359 026,58€	-
Total des recettes	391 882,16€	402 417,68€	
Excédent 2022 reporté	70 347,84€	70 347,84€	
Excédent de clôture 2023	-	+113 738,94€	
Section d'investissement			
Total des dépenses	31 070,89€	305,47€	-

Total des recettes	30 000.00€	305,47€	
Excédent 2022 reporté	1 070.89€	1 070.89€	
Excédent de clôture 2023	-	+ 1 070.89€	

Excédent global de clôture 2023 : + 114 809,83€

-**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et de sortie en débit et en crédit des différents comptes budgétaires.

-**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE :

Pour : Arrighi, Canal, Diana, Espoto, Gaisnon, Gonzales, Lecoq, Lombard, Pignon.

Contre :0

Abstention :0



La Vice-Présidente

[Signature]
Martine LOMBARD



Ville de ROUSSET

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 013-211300876-20240418-14_20248-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De ROUSSET
Séance du 18 avril 2024 à 18 heures

N° 14/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à 18 heures,
Le Conseil d'Administration du CCAS,
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Mme Martine Lombard-Vice-Présidente ;

Date de la convocation : 9 avril 2024

Présents : MM. Arrighi, Canal, Diana, Espoto, Gaisnon, Gonzales, Lecoq, Lombard,
Pignon,
Absents/Excusés : M. Coutagne, Aubert, Eymard, Flageat, Lerda, Ruols et Tardieu.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023.

- Considérant que le compte de gestion transmis par le Comptable Public fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif 2023 présenté,

La Commission Administrative,

-Délibérant sur le Compte Administratif 2023 exécuté par Monsieur le Président Jean-Louis CANAL, Ordonnateur et présenté par Madame la Vice-Présidente pour le Président empêché,

-Après s'être fait exposé le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

-Après s'être rapproché du Compte de Gestion 2023 de Monsieur le Comptable Public,

-ADOpte A L'UNANIMITE le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget du CCAS et approuve les résultats arrêtés comme suit :

LIBELLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Section de fonctionnement			
Total des dépenses	462 230,00€	359 026,58€	-
Total des recettes	391 882,16€	402 417,68€	
Excédent 2022 reporté	70 347,84€	70 347,84€	
Excédent de clôture 2023	-	+113 738,94€	
Section d'investissement			
Total des dépenses	31 070,89€	305,47€	-

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 013-211300876-20240418-14_20248-DE

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 013-211300876-20240418-14_20248-DE



Total des recettes	30 000.00€	305,47€	
Excédent 2022 reporté	1 070.89€	1 070.89€	
Excédent de clôture 2023	-	+ 1 070.89€	

Excédent global de clôture 2023 : + 114 809,83€

-**CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et de sortie en débit et en crédit des différents comptes budgétaires.

-**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE :

Pour : Arrighi, Canal, Diana, Espoto, Gaisnon, Gonzales, Lecoq, Lombard, Pignon.

Contre :0

Abstention :0



La Vice-Présidente

Martine LOMBARD

